

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_001 | Système pénal. Moyen-âge, XVIe siècle.](#)[CollectionBoite_001-1-chem | Révoltes au moyen-âge.](#) Item [Mirot. Les insurrections urbaines.](#) | [La répression à Paris après les émeutes de 1382.](#)

Mirot. Les insurrections urbaines. | La répression à Paris après les émeutes de 1382.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Cote**b001_f0022**

Source**Boite_001-1-chem | Révoltes au moyen-âge.**

Langue**Français**

Type**FicheLecture**

Personnes citées**[Mirot, Léon Marie](#)**

Références bibliographiques**[Mirot, Les Insurrections urbaines au début du règne de Charles VI \(1380-1383\), leurs causes, leurs conséquences](#)**

Référentiel BNF**<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb34144799q>**

Relation**Numérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730**

Références éditoriales

Éditeur**équipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).**

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Mirot, Léon Marie (1870-06-06 -- 1870-06-06)

TITRE Les Insurrections urbaines au début du règne de Charles VI (1380-1383), leurs causes, leurs conséquences

LIEU DE PUBLICATION Paris

DATE 1905

EDITEUR Paris : A. Fontemoing , 1905

Le intumescens urbans.

Le intumescens de Paris

après le 1382.

Le roi créa des commissaires spéciaux pour intumescens le royaume intumescens.

- Les rois furent et se sont mis des amendes qui hantent le royaume.
- Il nulle qu'il y ait en 1 qu'on ne dirait.
- Orde fut donné de retenir à tous ceux qui avaient quitté Paris avant le commencement du roi ; ils devaient être revendus 3 jours, pour ceux de la ville et de son territoire de la ville.
- Les produits de la confiscation furent donnés en 1382 à des gens qui étaient restés fidèles au roi :
 - à : 2 hôtels de Jean de Rouilly furent donnés à Nicolas Bignon et à Pierre de Chaux.
 - Pierre de Chaux courut et se battit avec lui ou donne, le royaume à l'église d'Orléans, Hermand Schepers.
 - Le royaume de Jean de Rouilly fut donné à Jean de Chaux.
 - Le royaume de Jean de Rouilly fut donné à Guillaume de la Trinité.

- Les commissaires royaux (le roi ?) entreprirent par ailleurs, et fixèrent des amendes. On rassembla les habitants de la ville et de son territoire de la ville.

BnF
MSS

sin d'Albrecht, cho-eur donne choisir
"iurhu ou mitericord". Ils choisirent mitericord,
out eidele rachat. Il faut lixix :

- Colin Brun 2000 fr. d'argent
- Cille La hie 100 livres.

1/. Le Religieux de St Denis, le moult de
amendement et unel eleu- 100.000 livres ; P. 1/3
unel unel unel a hie or royal, e reueit
donne sur officien du roi.

- Jean de Maré, mteu du duc d'Anjou, et
qui unel unel d'intermedier entre le peuple et le
roi hie unel. Le officien de Paris le reueit,
en unel du moult de clerger.

Mais e/ le moult Fernand, le moult unel unel
porte de un unel, de le hie d'intermedier unel.

2. Le roi hie unel de 1 unel d'impôt : 12 deniers par
livre sur les marchandises, 20 fr. par muid de vin ;
12 sous par queue de vin vendue en vin.

11 183-195